11 novembre 2026

CIRCULAIRE CTOI

2026-48

Madame/Monsieur,

DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART DE THE ENVIRONMENTAL JUSTICE FOUNDATION (EJF)

Veuillez trouver, ci-joint, un courrier émanant de the Environmental Justice Foundation (EJF) demandant à participer en tant qu'observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser the Environmental Justice Foundation (EJF) à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,



Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier de the Environmental Justice Foundation (EJF)

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

À l'attention du :

Président

Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)

Objet : Demande du statut d'observateur de l'Environmental Justice Foundation

Monsieur le Président,

Je vous adresse le présent courrier au nom de l'Environmental Justice Foundation en vue de demander officiellement le statut d'observateur aux réunions de la CTOI. L'EJF est une organisation non-gouvernementale engagée dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) et les abus des droits de l'homme associés dans le secteur de la pêche.

Nous souhaitons particulièrement contribuer aux discussions relatives au respect des mesures de conservation et de gestion de la CTOI (MCG). Les enquêteurs de l'EJF s'entretiennent régulièrement avec l'équipage migrant qui travaille à bord des navires de pêche en eaux lointaines opérant dans la juridiction de la CTOI, rassemblant des témoignages détaillés sur des problèmes de conformité potentiels. Ces témoignages, ainsi que les preuves visuelles associées fournies par l'équipage, peuvent fournir des renseignements supplémentaires nécessaires sur les activités de pêche dans la zone de compétence de la CTOI et finalement soutenir le respect des MCG. Notre participation aux réunions nous permettra de répondre aux questions sur nos conclusions.

À ce jour, l'EJF a contribué à des dialogues constructifs avec un ensemble d'organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et d'autres forums internationaux. Nous fournissons aussi des briefings analytiques et des dossiers de preuves détaillés aux états membres des ORGP pour soutenir les enquêtes ultérieures sur des allégations et promouvoir la transparence et la collaboration. Nous nous réjouissons de poursuivre cet état d'esprit d'engagement avec la CTOI et ses états membres.

N'hésitez pas à me contacter pour tout complément 'informations sur l'EJF et nos travaux. Nous nous tenons dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement,

Steve Trent